



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Auvergne-Rhône-Alpes

# Nouveautés de l'avenant 3 Centres de santé

Mercredi 13 Janvier 2021 de 14h à 15h30



**Webinaire**

Connexion via l'application Zoom



# **l'Assurance Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

## **INTERVENANTS**

- **Maud BIGOURET** : responsable de service DAM (CPAM de l'Allier )
- **Joëlle CONDAT CUNY** : responsable des organisations coordonnées (CPAM du Puy-de-Dôme)
- **Dr Eléonore ALTER FEROTIN** : responsable de l'accompagnement des offreurs de soins, Service médical AURA
- **Clémence KREMER** : responsable des organisations coordonnées, Mission de coordination régionale AURA

# 4

## ASSISTANTS MEDICAUX

# LES ENJEUX

## Un meilleur accès aux soins

- Libérer du temps médical pour accueillir davantage de patients, répondre aux soins non programmés / urgents
- Améliorer l'accès à un médecin traitant et les délais de prise en charge

## Favoriser la polyvalence

- Conforter le passage des CDS dentaires/infirmiers à la polyvalence

## Améliorer la qualité, la coordination des soins

- Améliorer la qualité des soins et le suivi des patients en consacrant plus de temps aux patients le nécessitant
- Renforcer la continuité des soins
- Renforcer la coordination entre les différents acteurs prenant en charge les patients

## Une aide financière de l'Assurance maladie

- Adaptée aux situations et à l'organisation des centres de santé concernés
- Forfaitaire, pérenne, évolutive,
- En contrepartie d'une augmentation ou d'un maintien de la patientèle adulte médecin traitant ou file active

# LE PROFIL ET LES MISSIONS

## LE PROFIL

- Soignant ou non soignant
- Formation obligatoire dans un délai de 2 ans et durée adaptée en fonction du profil

**LES MISSIONS** ⇒ définies par le centre de santé, en lien avec le besoin des médecins du centre

## Administratives

- Accueil du patient, création et gestion du dossier informatique, ...

## En lien avec la consultation et en fonction du profil de l'assistant médical

- Aide à l'habillage/déshabillage, prise de constantes, mise à jour du dossier du patient : dépistages, vaccinations, aide à la réalisation d'actes techniques, ...

## Organisation et coordination

- Missions de coordination (auxiliaires médicaux, établissements de santé, Aide au remplissage de certains certificats, ...)

# LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

## Nature d'exercice

- Centres de santé polyvalents/médicaux salariant des médecins généralistes et/ou spécialistes
- Centres de santé dentaires/infirmiers intégrant des médecins salariés

Niveau de patientèle : supérieur ou égal au percentile 30 (992 patients file active, 473 patientèle médecin traitant)

Médecins salariés du Centre de Santé	Percentile $\geq 30$
Médecins spécialistes salariés	Patientèle File Active (FA) moyenne par Equivalent Temps Plein (ETP) de médecins
Médecins spécialistes et généralistes salariés	
Médecins généralistes salariés	Patientèle Médecin Traitant « adultes » (MT) moyenne par ETP de médecins

# LES ENGAGEMENTS DU CENTRE DE SANTÉ ÉLIGIBLE

Hausse de la patientèle File Active et Médecin Traitant en fonction de la distribution de la patientèle (percentile)

Percentile	Hausse de la patientèle
[30 - 50[	25%
[50 - 70[	20%
[70 - 90[	15%
> 90	5%

Percentile	Patientèle File Active moyenne par ETP de médecin	Patientèle Médecin Traitant moyenne par ETP de médecin
P30	992	473
P50	1281	635
P70	1631	820
P90	2586	1109

# L'AIDE AU RECRUTEMENT

Le financement de l'aide au recrutement :

- Est conditionné à l'atteinte des indicateurs prérequis de la rémunération forfaitaire spécifique
- Est pérenne et dégressif les 3 premières années, stable ensuite
- Prend en compte la montée en charge de l'assistant médical  
⇒ les deux premières années le centre de santé perçoit la totalité de l'aide quelle que soit l'atteinte de ses objectifs

	Montant de l'aide pour 1 ETP d'assistant médical
Année 1	36 000 €
Année 2	27 000 €
Année 3	21 000 €
Année 4	21 000 €
Année 5	21 000 €

Le recrutement des assistants médicaux se fait sur la base de 0,5 ETP d'assistant médical pour 1 ETP de médecin dans la limite de 4 ETP d'assistants médicaux maximum financés par centre de santé.



Nombre d' ETP Assistants médicaux	Nb ETP de médecins minimal nécessaire
0,5	1
1	2
1,5	3
2	4
2,5	5
3	6
3,5	7
4	8